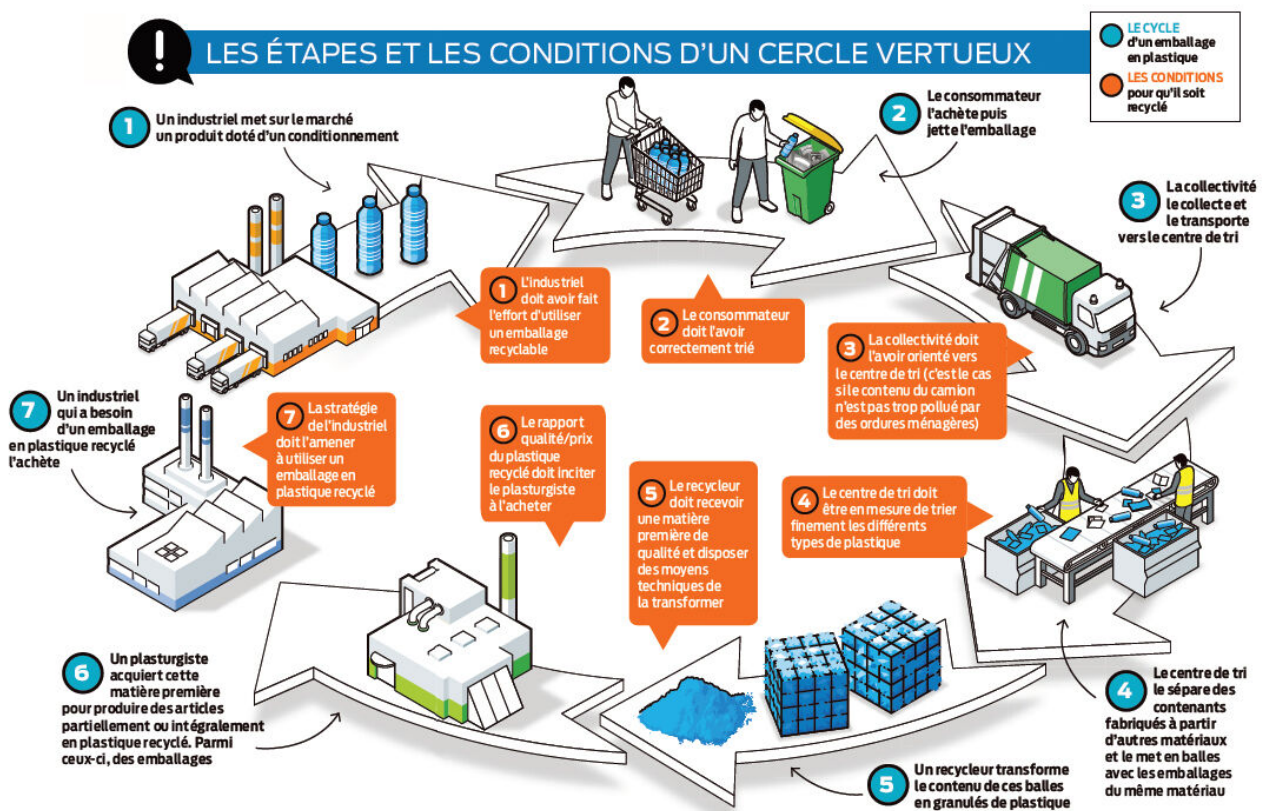


Emballages en plastique Le recyclage à la peine

Publié le : 22/10/2020

Pour faciliter le tri et alimenter l'industrie du recyclage, tous les emballages en plastique devront, à terme, être triés par les consommateurs. Près de la moitié des citoyens sont déjà concernés. Est-ce à dire que tous ces déchets seront recyclés ? On en est loin.

Parmi les gestes aidant à protéger l'environnement, les Français considèrent le tri des déchets comme l'un des plus efficaces. De fait, il constitue l'une des étapes déterminantes du processus de recyclage (voir le schéma ci-dessous). Lequel, en évitant le recours aux matières premières vierges, permet de préserver des ressources naturelles et d'économiser de l'énergie. Selon Citeo (1), l'éco-organisme qui organise et finance le recyclage des emballages et des papiers, en 2019, grâce au tri, on a économisé en eau et en émissions de CO₂ l'équivalent de 8 000 piscines olympiques et de 780 000 voitures en circulation pendant un an.



AGRANDIR LA PHOTO

LES VOLUMES RESTENT TROP FAIBLES

Pourtant, même si nos concitoyens affirment aussi que le tri est, de tous les gestes verts, celui qu'ils pratiquent le plus volontiers, le volume de matières recyclées ne progresse pas aussi vite que souhaité. Et c'est en particulier pour les contenants en plastique que les performances laissent à désirer. Voilà une dizaine d'années, les acteurs du secteur ont cru

trouver la solution en lançant l'extension des consignes de tri (ECT). Le principe : alors qu'auparavant, parmi les emballages en plastique, seuls les bouteilles et flacons devaient être jetés dans le bac des déchets recyclables, tous y seraient désormais bienvenus. Les promoteurs de cette réforme y voient deux avantages. Le premier : simplifier le tri. En effet, les consignes étaient jusqu'ici d'une clarté toute relative ! Un seul exemple : un flacon-pompe de lait pour le corps devait être déposé dans le bac du recyclage mais un tube du même produit, mis à la poubelle. Avec l'ECT, plus de questions à se poser, le tri est donc encouragé. Second avantage théorique : apporter des volumes de divers types de matière plastique aux recycleurs (ou régénérateurs), afin qu'ils aient un intérêt économique à mettre sur pied des filières de recyclage pour chacun.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES

À la suite d'une phase d'expérimentation, l'extension des consignes de tri a véritablement commencé en 2015 et elle est censée se généraliser progressivement d'ici à 2022. Pour le moment, environ 32 millions de personnes sont concernées dans l'Hexagone. Si ce mouvement prend du temps, c'est qu'avant de passer à l'ECT, une collectivité est obligée de moderniser son centre de tri, voire de construire une structure adaptée. L'installation ne peut plus se contenter de distinguer les divers types de plastiques employés pour la plupart des bouteilles et flacons. Elle doit également reconnaître le matériau dont sont faits les sacs de caisse, celui des barquettes de plats cuisinés ou des pots de yaourts, par exemple, afin de les séparer. Tous les centres n'en sont pas encore capables – loin de là –, ce qui explique que les consignes soient, à l'heure actuelle, différentes selon les localités, ajoutant à la confusion dans l'esprit des Français.

On pourrait penser qu'au moins, là où l'ECT a été mise en place, tous les plastiques sont recyclés. Malheureusement, on en est très loin. Car pour qu'un emballage le soit, il ne suffit pas que le centre de tri le sépare des autres. Il faut encore que les régénérateurs disposent de solutions techniques pour le transformer. Et ce n'est pas le cas pour toutes les familles de plastiques. Pour certaines, ces professionnels sont dans une impasse. Pour d'autres, les balles qu'ils reçoivent des centres de tri se révèlent insuffisamment homogènes ou de trop piètre qualité, ce qui empêche de les convertir en granulés conformes aux besoins de leurs clients, les plasturgistes. Enfin, il faut que ces derniers ne trouvent pas ailleurs un meilleur rapport qualité/prix. Or, le prix du plastique est étroitement corrélé à celui de l'or noir. « *En ce moment, le cours du pétrole est au plus bas, donc les résines (la matière plastique, nldr) vierges coûtent très souvent moins cher que les recyclées. Les régénérateurs ont toutes les peines du monde à être compétitifs* », déplore Christophe Viant, président de la branche plastique de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec). Un chiffre est éloquent : les plasturgistes n'incorporent aujourd'hui que 6 à 7 % de matière recyclée à leur production.

PLUS ON TRIE, PLUS L'INDUSTRIE PAYE

Finalement, sur la totalité des emballages en plastique mis dans la poubelle des recyclables par les habitants dont la commune est en ECT, la moitié seulement est recyclée. Concrètement, il s'agit des bouteilles et flacons, qui l'étaient déjà, et de certains

pots et barquettes. Un autre quart rassemble notamment les pots de yaourts, certains sacs et films, les barquettes de charcuterie ou de viande et les boîtes d'œufs. La profession travaille à la mise sur pied de filières pérennes pour les résines dont ils sont faits mais la Federec, dans son dernier rapport annuel, alerte sur le manque de débouchés. « *Tout le monde cherche des solutions, mais elles sont rares et insatisfaisantes* », admet Christophe Viant. Et pour un quart, il n'y en a aucune en vue. Il s'agit, par exemple, des emballages complexes comme le plastique recouvert d'une couche d'aluminium (paquets de chips, de riz, d'aliments pour animaux, etc.), des gourdes de compote, des barquettes munies d'un film thermoscellé impossible à détacher, des capsules de café...

Dans ces conditions, l'ambition, inscrite dans la Loi sur l'économie circulaire du 10 février dernier, de « *tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici au 1^{er} janvier 2025* » apparaît utopique. De l'avis de nombreux observateurs, pour l'atteindre, il faudrait commencer par une réforme organisationnelle. Aujourd'hui, ce sont les éco-organismes – Citeo pour les emballages (1) – qui gèrent et financent les filières de recyclage. Pour chaque emballage mis sur le marché, l'industriel donne quelques centimes à Citeo (écocontribution). Cette structure reverse à chaque collectivité territoriale en charge des déchets un montant calculé en fonction du tonnage d'emballages triés sortant de son centre. « *Citeo est une entreprise privée gérée par les metteurs en marché, rappelle Olivier Guichardaz, qui publie la lettre d'information Déchets-Infos. Ce sont eux qui administrent l'argent qu'ils doivent verser. Plus les collectivités trient, plus les sommes qu'ils ont à payer augmentent. Ils sont donc juges et parties et, tout en cherchant à verdir l'image des emballages, n'ont pas intérêt à ce que le système fonctionne à fond.* »

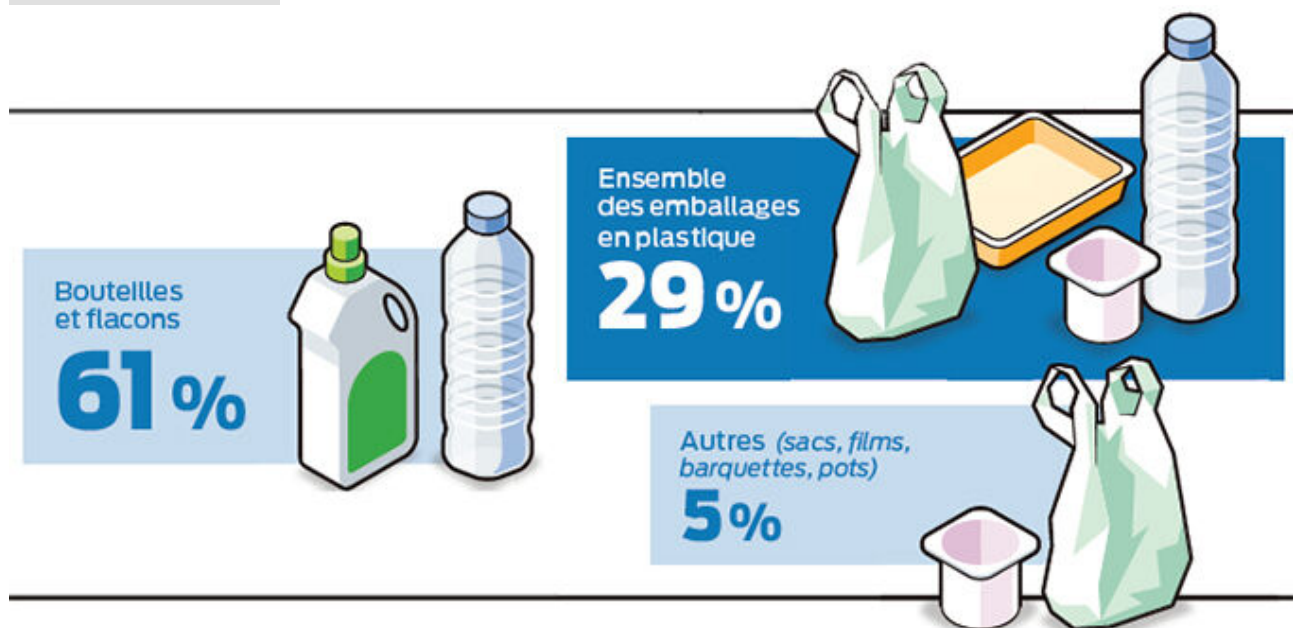
UNE AUTORITÉ INDÉPENDANTE NÉCESSAIRE

Un avis partagé par l'UFC-Que Choisir, qui plaide pour l'instauration d'une autorité administrative indépendante, et par Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce, association de collectivités locales. « *Cette organisation est le talon d'Achille du recyclage. C'est ce qui explique que l'écoconception des emballages ne soit pas un mouvement de fond. Citeo donne toujours le même exemple de la bouteille d'eau dont le poids a sensiblement baissé mais est bien en peine d'en trouver d'autres, significatifs !* » En théorie, les fabricants sont encouragés à employer des conditionnements plus vertueux, car l'écocontribution est modulée selon l'empreinte environnementale. En pratique, la variation s'avère si faible qu'elle n'est pas motivante. « *Puisque l'incitation ne fonctionne pas, nous demandons que les industriels aient interdiction de mettre sur le marché des emballages pour lesquels il n'y aurait pas une filière de recyclage fonctionnelle, explique Nicolas Garnier. Où va-t-on si les collectivités doivent s'adapter en permanence à l'inventivité des concepteurs de packaging comme cela a été le cas avec le PET opaque ? Le service public n'est pas la voiture-balai de la société de consommation !* » En attendant, c'est aux particuliers soucieux de modérer leur impact d'apprendre à distinguer ce qui est réellement recyclé et, surtout, à réduire leur consommation d'emballages en tout genre. Nos [conseils vous y aideront](#). Comme le suggère Flore Berlingen (lire l'interview),

plutôt que de miser sur le tout-recyclé en faisant de nos déchets des ressources, attachons-nous plutôt à ne pas faire de nos ressources des déchets.

OÙ EN SONT LES TAUX DE RECYCLAGE ?

Le taux de recyclage est calculé en tenant compte du tonnage d'emballages mis sur le marché et de celui qui sort des centres de tri. Il intègre donc le tri opéré par les citoyens et par ces installations, mais pas le recyclage effectif, qui peut être encore inférieur pour les autres emballages.



Flore Berlingen, directrice de Zero Waste France (1)

Elle plaide pour que l'on cesse de considérer le recyclage comme une solution miracle.

« *L'industrie du recyclage se nourrit du tout-jetable* »

QC. Vous titrez votre livre, publié récemment : *Recyclage, le grand enfumage* (2). Donc, on nous ment et il est inutile de trier ses déchets ?

Flore berlingen. Non, bien sûr ! D'ailleurs, les rumeurs qui accusent les collectivités de mélanger déchets recyclables et ordures ménagères sont sans fondement. Elles n'auraient aucun intérêt. Et il est préférable de trier ses déchets plutôt que de jeter ceux qu'on pourrait recycler dans la poubelle tout-venant avec pour destination l'incinérateur ou la décharge.

QC. Mais vous vous demandez si le recyclage est un miracle ou un mirage...

F. B. Je plaide, en tout cas, pour que les citoyens ne se laissent pas aveugler et préfèrent maîtriser leurs déchets à la source. Dans les collectivités passées en extension des consignes de tri, on leur demande de jeter tous les emballages en plastique dans le bac des recyclables, mais cela ne signifie pas qu'ils seront recyclés. Aujourd'hui, la moitié n'a pas vraiment de filière pérenne. De plus, le recyclage bénéficie d'une image trop favorable : c'est un processus industriel qui utilise moins de ressources et d'énergie que la fabrication à partir de matériau vierge mais qui en nécessite quand même beaucoup. Par ailleurs, il y a toujours une perte, à la fois en qualité et en quantité – il faut plusieurs bouteilles recyclées pour en fabriquer une –, qui fait qu'on ne recycle jamais à l'infini.

QC. L'industrie n'en fait-elle pas assez pour maîtriser les volumes d'emballages ou les rendre plus recyclables ?

F. B. L'exemple du PET opaque est édifiant. Il y a quelques années, plusieurs metteurs en marché ont abandonné le matériau employé notamment pour les bouteilles de lait, lequel était recyclable, au profit du PET opaque, qui leur revient moins cher mais ne se recycle pas et, pire, perturbe le bon fonctionnement des centres de tri. Cette décision unilatérale a été prise sans aucune concertation. Beaucoup d'argent que l'on aurait pu bien mieux utiliser a été dépensé pour trouver des solutions a posteriori. Les collectivités locales sont aujourd'hui priées d'adapter leurs centres de tri pour recycler le PET opaque. Tout le monde a été mis devant le fait accompli ! D'une manière générale, si la recyclabilité d'un emballage entre en conflit avec leurs intérêts marketing ou, plus largement, économiques, la plupart des industriels s'assoient dessus, à des années-lumière de leurs discours sur l'économie circulaire.

QC. Vous contestez la solution du tout-recyclage que vous considérez comme l'alibi du tout-jetable.

F. B. En effet, présenter des emballages jetables comme recyclables leur confère une caution environnementale qui évite que l'on remette en cause leur existence même. En outre, l'industrie du recyclage a tout intérêt à récupérer des volumes croissants : elle se nourrit du jetable et contribue à perpétuer son usage.

(1) Elle a occupé ce poste jusqu'en septembre 2020.

(2) *Recyclage, le grand enfumage*, par Flore Berlingen, éditions Rue de l'échiquier, 13 €.

Lire auss

i

- [Emballages en plastique - Le tri des emballages au quotidien](#)

(1) Citeo est né, en 2017, de la fusion d'Eco-emballages (l'éco-organisme chargé des emballages) et d'Ecofolio (celui s'occupant des papiers).



Fabienne Maleysson

[Contacter l'auteur\(e\)](#)

Source : <https://www.quechoisir.org/conseils-emballages-en-plastique-le-tri-des-emballages-au-quotidien-n84207/>